

Mairie de Marnay -86160-



PROCES VERBAL DE
LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois

Le 7 décembre

Nombre de conseillers
en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

Le Conseil municipal de la Commune de Marnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Christian CHAPLAIN, Maire de Marnay.

Date de la convocation : le 1^{er} décembre 2023

Étaient présents : CHAPLAIN Christian - LAVENAC Marie - DILLOT Jean-François – CARON Jérôme - PATRIER Loïc - RICHARD Benoit - DAVID Yohann - COLLARD Charlène - PROT Marc - GIRAUD Guillaume

Absents excusés : Jessy RENNER (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian) - BRUNET Pascal (donne pouvoir à Loïc PATRIER)- GEOFFROY Christèle (donne pouvoir à COLLARD Charlène)

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : COLLARD Charlène

Délibération portant sur les tarifs du cimetière

Afin d'harmoniser les tarifs du cimetière et en prenant en compte les coûts liés à l'achat d'un nouveau columbarium, M. le Maire propose d'appliquer les tarifs ci-dessous :

		Nouveau tarif
Concession	Temporaire 15 ans	200
	Trentenaire	280
	Cinquantenaire	300
Columbarium	Case de dix ans	250
	Case de 30 ans	650
Cavernes	30 ans	300
Dispersion des cendres		50

Le conseil municipal vote à l'unanimité les nouveaux tarifs.

Mécénat Sorégies

Monsieur le Maire rappelle à tous les membres du Conseil Municipal que tous les ans une convention de mécénat doit être votée pour la pose et dépose des guirlandes de Noël.

Cette année le montant du mécénat s'élève à 1020 euros.

Le conseil Municipal après avoir lu la convention, vote à l'unanimité la convention et charge M. le Maire de la signer

Nomination de deux agents recenseurs et modalités de rémunération

Le recensement national a lieu tous les 5 ans et il commencera le 16 janvier 2024 et se terminera le 17 février 2024.

La commune est divisée en 2 districts égaux suivant le tracé de la rivière « La Clouère »

La dotation de l'Etat est de 1 374 euros.

Les deux agents recenseurs sont : Mme Ambre JOLY et M. Romaric GRANDON

Les deux agents ont 2 demis journées de formation

Ils percevront chacun 687 euros et auront en plus une indemnité kilométrique de 100 euros. La rémunération sera soumise aux cotisations sociales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge M. le Maire de recruter les deux agents et faire les arrêtés.

Questions diverses

- Foire aux produits du terroir : remerciements aux agents communaux. 450 repas servis/ succès du vide grenier
 - Travaux voirie : Allée du cimetière refait, parvis de l'église en pavés
 - Caniveau à la cité refait
 - Conseil école du 19 octobre . Projet de classe découverte en fin d'année scolaire pour tout le RPI
 - Recensement : deux agents recenseurs : Ambre Joly et Romaric Grandon
 - Cérémonie du 11 novembre, repas « cantonal » à Marigny Chemereau
 - Cérémonie du 8 mai 1945 repas « cantonal » à Marnay

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h12

Le secrétaire de séance

Le maire